

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 14 juin 2018

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 62

Votants : 72 (dont 10 procurations)

N° 9C

**OBJET :**

**REPRISE DES  
RESULTATS DE  
CLOTURE DES  
BUDGETS  
COMMUNAUX  
ASSAINISSEMENT A  
LA SUITE DU  
TRANSFERT DE  
COMPETENCE**

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture

le :

26 JUIN 2018

Publiée ou notifiée

le :

26 JUIN 2018

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET - J.S. LALOY- F. SZYPULA (jusqu'à la délibération n°37) – M. AURAMBOUT (de la délibération n°1 à la délibération n°37 et à partir de la délibération n°39) - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - A.G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES – P. MONTAGNER - I. DELUNEL (à partir de la délibération n°3) – J. TERRACOL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. F. MINARD –N. RAY (à partir de la délibération n°4 B/) – J. ROIG – J.P BLANC - C. CATARD – C. SEGUIN (jusqu'à la délibération n°40) – F. SEMONSUT – P. COLAS – R. LOVATY – C. BERTIN – A. CORNE – B. BAYLAUCQ – A. DAUPHIN - JY. CHEGUT (de la délibération n°1 à la délibération n°22 et à partir de la délibération n°23 B/) – MC. VALLAT – JM. LAZZERINI – M. MORGAND – JM. BOUREL – N. COULANGE (à partir de la délibération n°4 B/) –M. MONTIBERT (à partir de la délibération n°9 A/) – JD. BARRAUD – G. DURANTET - B. AGUIAR – G. MARSONI – C. DUMONT – M. CHARASSE –E. GOULFERT - M. GUYOT (de la délibération n°1 à la délibération n°33 C/ et à partir de la délibération n°35) – A. CHAPUIS - M. MERLE - C. BOUARD – G. MAQUIN – C. GRELET (à partir de la délibération n°12) – C. MALHURET – E. VOITELLIER - MC. STEYER - B. KAJDAN (de la délibération n°1 à la délibération n°38 et à partir de la délibération n°40) - M. JIMENEZ – JJ. MARMOL - S. FONTAINE – W. PASZKUDZKI (à partir de la délibération n°8) - MO. COURSOL - JL GUITARD - F. SKVOR - C. POMMERAY - M.J. CONTE (de la délibération n°1 à la délibération n°30 et à partir de la délibération n°32) – JP. SALAT, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Mme C. BENOIT à G. MAQUIN, Vice-Présidente.

Mmes et MM. YJ. BIGNON à JL. GUITARD – C. SEGUIN à J. KUCHNA (à partir de la délibération n°41) – C. GRELET à JJ. MARMOL (jusqu'à la délibération n°11) – C. LEPRAT à M. JIMENEZ – H. DUBOSCQ à JS. LALOY – P. SEMET à F. SKVOR – J. COGNET à MC. VALLAT – JM. GUERRE à B. AGUIAR – F. DUBESSAY à J. ROIG – P. BONNET à M. GUYOT, Conseillers Communautaires.

Absents représentés par leur suppléant :

Mmes et MM. J. BLETTERY à D. DEMANUELE – C. FAYOLLE à JG. GENESTE, Conseillers Communautaires.

Absents excusés :

M. R. MAZAL, Vice-Président.

Mmes et MM. J. JOANNET – F. HUGUET - A. GIRAUD – F. BOFFETY, Conseillers Communautaires.

Secrétaire : M. J.S. LALOY, Conseiller Communautaire.

Monsieur le Président,

**Vu** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2224-1 et 2,

**Vu** l'arrêté préfectoral n°3188/2016 du 5 décembre 2016 portant fusion de la communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier et de la communauté de communes de la Montagne Bourbonnaise,

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2970/2017 du 8 décembre 2017 portant adhésion de la commune de Saint Pont à la communauté d'agglomération Vichy Communauté au 1<sup>er</sup> janvier 2018,

**Vu** les statuts de la Communauté d'agglomération comprenant la compétence assainissement,

**Vu** les délibérations des communes de ARFEUILLES, CHATEL MONTAGNE, CHATELUS, FERRIERES SUR SICHON, MAYET DE MONTAGNE, MOLLES, SAINT CLEMENT, SAINT PONT et SAINT NICOLAS DES BIEFS, listées en annexe, relatives à la dissolution de leur budget annexe Assainissement et au transfert de leur résultat de clôture à Vichy Communauté,

**Considérant** que la compétence assainissement est exercée par Vichy Communauté sur l'intégralité de son territoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018,

**Considérant** la clôture des budgets communaux d'Assainissement au 31 décembre 2017,

**Considérant** la nécessité d'intégrer les résultats de clôture des budgets précités dans le budget annexe Assainissement de la communauté d'agglomération,

**Propose** au Conseil Communautaire :

- D'affecter les résultats des budgets communaux d'assainissement détaillés en annexe au budget annexe Assainissement,
- D'imputer l'excédent de fonctionnement, en recette, à l'article 778 du budget du budget annexe «Assainissement» pour un montant total de 85 834,27 €,
- D'imputer l'excédent d'investissement, en recette, à l'article 1068 du budget du budget annexe «Assainissement» pour un montant total de 191 721,66 €.
- 

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- Approuve cette proposition,
- Charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

.....  
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté,  
le 14 juin 2018.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA

Affectation des résultats de clôture des budgets communaux Assainissement suite au  
transfert de compétence

Commune	Date de délibération	Fonctionnement		Investissement	
		Déficit	Excédent	Déficit	Excédent
ARFEUILLES	14 MARS 2018	-16 781,77 €			115 835,04 €
CHATEL MONTAGNE	3 AVRIL 2018		5 303,26 €		9 320,00 €
CHATELUS	7 AVRIL 2018		2 724,03 €	-1 928,70 €	
FERRIERES SUR SICHON	11 AVRIL 2018	-14 649,99 €			36 441,95 €
MAYET DE MONTAGNE	6 AVRIL 2018		52 812,92 €	-26 969,00 €	
MOLLES	4 AVRIL 2018		16 620,64 €	-12 852,59 €	
SAINT CLEMENT	4 AVRIL 2018		3 978,64 €	-94 949,40 €	
SAINT NICOLAS DES BIEFS	13 AVRIL 2018	-6 296,19 €			145 048,74 €
SAINT PONT	29 JANVIER 2018		42 122,73 €		21 775,62 €
<b>TOTAL</b>			<b>85 834,27 €</b>		<b>191 721,66 €</b>

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 9 C/ DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 JUIN

Objet de l'acte : 2018 - REPRISE DES RESULTATS DE CLOTURE DES BUDGETS  
COMMUNAUX ASSAINISSEMENT A LA SUITE DU TRANSFERT DE  
COMPETENCE

.....  
Date de décision: 14/06/2018

Date de réception de l'accusé 26/06/2018

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 14JUI2018\_9C

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20180614-14JUI2018\_9C-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1

Finances locales  
Decisions budgetaires

Date de la version de la 19/04/2017

classification :

.....  
Nom du fichier : 9 C.pdf ( 99\_DE-003-200071363-20180614-14JUI2018\_9C-DE-  
1-1\_1.pdf )